

# DÉCISION DU MAIRE

**Direction de l'Education**  
**Sylvie ROUSSEAU**  
**Décision n° DEC\_2024\_082**

**Objet : Convention d'initiation aux premiers secours avec la société Médical center**

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,  
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,  
CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique de prévention, la ville souhaite initier les élèves des écoles élémentaires et du collège aux gestes de premier secours,

## DÉCIDE

**Article 1 :** De signer une convention avec la Société Médical Center sise 15 rue Camille Decauville à Tigery (91250) représentée par Monsieur Fabrice LANCELOT pour une initiation aux premiers secours destinée aux élèves des écoles élémentaires et au collège de la ville.

**Article 2 :** La formation se déroulera à la salle Jean MONNET du lundi 30 septembre au vendredi 04 octobre 2024 de 9h à 17h, soit 4 journées et une demi-journée au total.

**Article 3 :** Le tarif est fixé à 1 150 € TTC la journée et 650 € TTC la demi-journée soit un montant total de 5 250 € TTC.

**Article 4 :** La dépense est inscrite au budget de l'exercice 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 091-219104791-20240620-DEC\_2024\_082-AU